

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 28 JANVIER 2026

20260128_B05 - LIMOGES - La Réforme – Autorisation de constitution de droits réels d'occupation et d'une servitude de passage d'ouvrages électriques au profit d'Enedis

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 28 janvier 2026 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Monsieur Dominique RENAUDIE, Administrateur

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Monsieur Philippe CHADELAS, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu l'opération de construction de 44 logements collectifs sur le terrain situé 22-24 rue de la Réforme à Limoges,

Considérant la demande d'Enedis de création d'une servitude de passage d'une ligne basse tension souterraine sur la parcelle cadastrée DV n° 65, et la constitution de droits réels d'occupation d'un nouveau poste de transformation, à intégrer au bâtiment de la future Résidence, en remplacement de l'ancien poste existant qui sera démolie,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise l'établissement à demeure dans une bande de 3 m de large, suivant les études en cours d'Enedis, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 60 m, 2 coffrets et leurs accessoires, moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 20 €,
- Accorde à Enedis un droit réel de jouissance spéciale sur l'emprise du terrain, un droit de passage et d'utilisation pour toutes canalisations électriques moyenne ou basse tension nécessaires à l'alimentation du poste, et un droit d'accès permanent à celui-ci, en contrepartie d'une indemnité unique et forfaitaire de 375.00 € au profit de Limoges habitat,
- Autorise la signature des conventions de servitude et de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels.

Formalités de publicité effectuées
le - 3 FEV. 2026

Pour extrait conforme,
Limoges, le - 3 FEV. 2026
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

